



Charte de partenariat éducatif

Cadre relationnel entre les Familles, l'École, la Municipalité et les Représentants des Parents d'Élèves

Préambule

Cette charte a pour objectif de favoriser une communication respectueuse, constructive et efficace entre les familles, l'équipe enseignante, les représentants des parents d'élèves et le personnel encadrant les temps périscolaires, au service de la réussite de chaque élève.

Le bien-être, l'épanouissement et le sens de l'effort de l'enfant à l'école et en dehors reposent essentiellement sur la qualité du dialogue entre tous les partenaires éducatifs.

Elle vise également à favoriser une coopération fondée sur la confiance mutuelle, le respect du rôle de chacun et l'intérêt de l'enfant.

1. Principes fondamentaux

Chaque membre de la communauté éducative s'engage à :

- Adopter une communication courtoise et bienveillante, fondée sur une confiance mutuelle ;
- Respecter le rôle et les responsabilités de chacun ;
- Privilégier le dialogue dans l'intérêt de l'enfant ;
- Respecter la confidentialité des échanges, des informations personnelles et des situations individuelles ;
- Bannir toute forme d'agressivité ou de discrimination de quelque nature que ce soit.

2. Communication entre les familles, la mairie et l'école

Les représentants de parents d'élèves (RPE) assurent un rôle d'écoute, de relais et de facilitation du dialogue entre les familles, l'école et la municipalité. Ils peuvent accompagner les familles dans leurs démarches et contribuer à la qualité des échanges dans le respect du rôle de chacun.

Les parents s'engagent à :

- Transmettre les informations importantes concernant leur enfant ;
- Se tenir informés en utilisant les moyens de communication prévus par l'école (blog « toutemonannée », cahier de liaison, mail de l'école) ;
- Prendre rendez-vous pour les échanges nécessitant du temps ou de la confidentialité ;
- Se rendre à l'entretien sollicité par l'école ou par la mairie (ou le cas échéant prévenir de son absence) ;
- Adopter un comportement respectueux envers tous les professionnels. Chacun respecte les compétences et responsabilités de chaque acteur éducatif, dans un esprit de dialogue ;
- Soutenir, auprès de son enfant, l'autorité de tous les membres de l'équipe éducative et ne pas remettre en cause les sanctions ou les choix pédagogiques devant lui ;
- Ne pas interpellier un élève en cas de problèmes relationnels entre enfants dans l'enceinte de l'école, mais en informer sans hésiter l'équipe éducative.

Les enseignants et le personnel périscolaire s'engagent à :

- Recevoir les familles avec écoute et respect ;
- Informer les parents du suivi et du bien-être de leur enfant ;
- Répondre dans des délais raisonnables ;
- Signaler toute difficulté importante concernant l'enfant ;
- Garantir un cadre éducatif sécurisant et cohérent ;
- Rester neutre auprès de l'enfant quant à l'autorité de ses parents.

3. Respect des temps et des fonctions

- Les temps d'entrée et de sortie des élèves ne permettent pas toujours un échange approfondi. Les discussions sensibles ou complexes doivent donc faire l'objet d'un rendez-vous ;
- Les familles respectent les horaires de disponibilité des professionnels ;

- Les rendez-vous individuels se font à l'initiative des familles ou de l'équipe enseignante. Quel qu'en soit l'auteur, le motif de la rencontre doit être précisé au préalable ;
- Les personnels veillent à distinguer clairement les temps scolaires et périscolaires. Pour toute question relative au temps périscolaire, les parents doivent s'adresser directement à la mairie et non aux enseignants ;
- Lors des sorties scolaires, en tant qu'accompagnateurs, les parents s'engagent à faire respecter les consignes de l'enseignant. Celui-ci est seul garant de la sécurité et du bon fonctionnement de la sortie.

4. Gestion des désaccords

En cas de difficulté ou d'incompréhension :

- Privilégier un échange direct, apaisé et constructif avec l'enseignant ou l'animateur concerné ;
- Solliciter si besoin les RPE (Représentants des Parents d'Élèves) ;
- Solliciter, si nécessaire, la directrice de l'école ou la référente des services périscolaires ;
- Demander, si besoin, la présence d'un Représentant des Parents d'Élèves (RPE) pour accompagner la famille lors d'un entretien individuel avec l'équipe éducative ou avec le pôle mairie si le désaccord concerne le temps périscolaire ;

Aucun désaccord ne doit être exposé en présence des enfants.

5. Usage des outils numériques et réseaux sociaux

- Les échanges numériques doivent rester respectueux et mesurés ;
- Les groupes d'échanges entre parents via les réseaux sociaux (type WhatsApp) doivent rester des espaces de discussion respectueux, courtois et constructifs. Chacun veille à s'appuyer sur des faits observés et des informations vérifiées. Toute publication portant atteinte à une personne ou à l'établissement est proscrite. À ce titre, les parents s'interdisent d'y nommer un enfant ou sa famille.
- Lors de sorties scolaires, les parents s'engagent à ne pas prendre et à ne pas diffuser de photos et/ou vidéos sur les réseaux sociaux, l'école pouvant prendre des photos pour le blog sécurisé « toutemonannée ».

6. Engagement collectif

Cette charte repose sur la coopération de tous afin de garantir un climat serein, une cohérence éducative, le respect de chacun ainsi que la réussite et le bien-être de tous les enfants.

Fait à Bazemont, le :

LES PORTEURS DE LA CHARTE

Pour la Municipalité et ses services

Sandrine HUSER

Adjointe au Maire à l'éducation et la jeunesse

Amandine ADAM

Référente des services scolaires & périscolaires

Signatures :



Pour l'école « La Fraternelle »

Mélanie LELIEVRE

Directrice

Signature :



Pour les représentants de Parents d'Élèves

Collectif des parents d'élèves élus

Cette charte a fait l'objet d'une validation concertée et collégiale par le collectif de parents d'élèves élus

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE (CADRE INDIVIDUEL A SIGNER PAR CHAQUE PARENT)

« Je soussigné(e) M. / Mme _____, parent de l'enfant _____, certifie avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter. »

Date : _____ **Signature du parent :**